

Politique Qualité

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Pyrénées-Orientales, association reconnue d'intérêt général régie par la loi de 1901, a été déclarée à la préfecture des Pyrénées-Orientales le 26 janvier 1917. De tout temps, les PEP sont porteurs des valeurs de Laïcité et de Solidarité.

Conformément à la loi du 2 janvier 2002, l'ADPEP 66 a inscrit ses établissements médico-sociaux et sociaux dans une démarche d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité.

L'ADPEP 66 souhaite aller plus loin et pour se faire, elle souhaite mettre en œuvre une véritable politique Qualité ADPEP 66. C'est ainsi que l'Association s'est dotée d'une structure Qualité opérante en lien avec les Comités de Pilotage de l'ensemble de ses établissements et services.

Les EHPAD de l'ADPEP66 sont directement issus de cette pensée positive au bénéfice des usagers les plus fragiles.

Afin de satisfaire aux exigences de nos usagers, les EHPAD des PEP66 souhaitent donner à leurs prestations un haut niveau de qualité tout en garantissant un prix accessible.

Les principes fondamentaux de la Politique Qualité des EHPAD du Pôle Vieillessement de l'ADPEP66 visent à ce que :

Nos usagers sont notre priorité. Nous leur devons écoute et amélioration constante de la qualité de nos services. Nous leur devons de développer un rapport de confiance, d'intégrité et de fiabilité à tous les niveaux de notre organisation.

Nos fournisseurs doivent être perçus comme de véritables partenaires.

Nos collaborateurs sont la pierre angulaire de cette culture. D'eux dépend l'amélioration du système qualité qui est l'affaire de tous.

Nos administrateurs sont acteurs de la culture qualité qu'ils promeuvent et soutiennent comme une stratégie essentielle.

Pour réaliser ses projets et ses ambitions, les EHPAD de l'ADPEP 66 mettent en place un plan d'action qualité de manière à augmenter la satisfaction de ses usagers et les performances de son organisation. Ce plan d'action est étayé d'évaluations internes et externes, de questionnaires de satisfaction de l'expérience usager ainsi que de l'expérience collaborateur.

Nous demandons donc à chacun de nos collaborateurs de s'engager à nos côtés en mettant en application au quotidien les préceptes de bonnes pratiques professionnelles ainsi que les procédures validées par le plan d'amélioration de la qualité pour atteindre ensemble nos objectifs :

- Prenons conscience que la qualité de la prise en soin provient de la qualité de l'engagement de chacun,
- Accordons autant d'importance au respect des procédures qu'au résultat d'une action,
- Traitons les problèmes de façons collégiales suivant un ordre de priorité,
- Appliquons toujours ce qui a été décidé en équipe,
- Anticipons les problèmes,
- Réagissons immédiatement à chaque anomalie.
- Procédons à l'évaluation régulière de nos activités et de la qualité de nos prestations,
- Mettons les droits des usagers au premier plan des principes de nos actions,